



## Fin de CDD fonction publique

Par **claire44**, le **02/02/2016** à **20:52**

bonsoir,

je souhaite être éclairé sur ma situation.

J'étais en CDD pour un poste d'agent territorial d'animation.

J'ai passé un entretien pour passer stagiaire titulaire, j'ai été retenue pour le poste et j'ai accepté oralement, j'ai fourni un certificat médicale comme demandé.

seulement on m'en fait voir de toute les couleurs j'ai donc changé d'avis et a la fin de mon CDD je ne suis pas retourné au travail. Je lui ai fait part du pourquoi.

seulement on me demande de rédiger une lettre en expliquant que je refuse la proposition. Mais quand je regarde sur internet je me rend compte en faite qu'on me demande ( sous une autre formulation ) de faire une lettre de démission!

est ce normale de me demander de faire une lettre de démission en fin de CDD?

un certificat médicale a t'il ma même valeur qu'une signature ? ( je n'ai pas signé ce qui devait être mon future contrat pour ma stagiairisation )

tous ca me semble abusif !  
pouvez vous m'aidez ?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **02/02/2016** à **21:15**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **claire44**, le **02/02/2016** à **21:18**

je vous remercie